

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

Le 21 novembre 2021, en visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification de l'atteinte du quorum
2. Adoption des modalités de communication et de vote
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 novembre 2020
5. Annonce d'un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec
6. Rapport de la présidence a) Rapport des activités 2020-2021 b) États financiers au 31 mars 2021 : présentation par le vérificateur c) Nombre de permis délivrés en 2020-2021
7. Rapport général des élections pour les régions 04 (Montréal) et 05 (Laval, Laurentides, Lanaudière)
8. Décisions et consultations — Affaires budgétaires et financières a) Rémunération des administrateurs élus à compter de 2022-2023 (décision requise) b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2022-2023 <ul style="list-style-type: none">• Rapport du secrétaire sur la consultation écrite• Consultation des membres présents
c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2022-2023 (décision requise)
9. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DE L'ATTEINTE DU QUORUM

Vu l'avis et le quorum, l'assemblée est régulièrement constituée à 10h18 précises.

Le président de l'Ordre, le Dr Éric Poulin, optométriste, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et souligne la présence des représentants de l'Association des optométristes.

AGA211121-01 : *Il est résolu que l'assemblée soit ouverte.*

*Proposée par : Roger Veilleux
Appuyée par : Caroline Faucher
Adoptée à l'unanimité*

2. ADOPTION DES MODALITÉS DE COMMUNICATION ET DE VOTE

Le secrétaire et directeur général, Me Marco Laverdière, présente les modalités de communication et de vote pour la réunion virtuelle afin qu'elles soient adoptées.

AGA211121-02: *Il est résolu que les modalités de communication et de vote soient approuvées telles que présentées.*

*Proposée par : Louise Mathers
Appuyée par : Rachel Turcotte
Adoptée à l'unanimité*

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AGA211121-03: *Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Éric Lortie-Milner
Appuyée par : Nadia-Marie Quesnel
Adoptée à l'unanimité*

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 3 NOVEMBRE 2020

AGA211121-04: *Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Louise Mathers
Appuyée par : Laurence Leclerc
Adoptée à l'unanimité*

5. ANNONCE D'UN MÉRITE DU CIQ

Le président explique qu'à la demande de l'Ordre, un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec sera remis à la Dre Hélène Maisonneuve, optométriste. Il relate la contribution de cette dernière, dont notamment les éléments suivants :

Contribution importante au fonctionnement du processus d'inspection professionnelle de l'Ordre

- Inspectrice depuis 1999
- Membre du CIP depuis 2001
- Vice-présidente du CIP de 2003 à 2013
- Présidente du CIP de 2013 à 2020.

La Dre Maisonneuve a notamment contribué à la mise en place des évaluations orales structurées (ÉOS) et aux travaux de l'Office des professions sur l'inspection professionnelle dans le système professionnel québécois.

Le président laisse ensuite la parole à la Dre Maisonneuve qui s'adresse brièvement aux membres présents.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Rapport des activités

Présentation des membres du comité exécutif et du Conseil d'administration

Le président de l'Ordre présente les administrateurs membres du comité exécutif et du Conseil d'administration ainsi que les administrateurs nommés par l'Office des professions qui sont présents.

Pandémie de la Covid-19

Le président revient sur la situation des derniers mois en lien avec la pratique de l'optométrie dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et souligne que la profession a continué d'être à la hauteur des circonstances et a répondu aux besoins des Québécois tout en respectant les règles sanitaires. Il faut remercier tous les membres pour cette contribution et souligner plus particulièrement le travail du Dr Benoit Tousignant, optométriste, qui a grandement contribué à la rédaction et à la mise à jour des recommandations relatives à la pratique optométrique en temps de pandémie.

Diagnostic en optométrie

Le président indique que l'Ordre a participé aux consultations menées par l'Office des professions concernant la reconnaissance du droit de certains professionnels, autres que les médecins, de poser un diagnostic. Il précise que l'Ordre a clairement indiqué que le diagnostic en optométrie existe déjà sur tous les plans (clinique, académique, juridique, etc.) et qu'il est maintenant temps de prévoir une reconnaissance législative.

Modernisation du secteur oculovisuel

Le président rappelle l'évolution des travaux de modernisation du secteur oculovisuel et précise que l'Ordre a eu d'autres échanges avec l'Ordre des opticiens d'ordonnances à ce sujet. Il rappelle que ces travaux devraient conduire à une révision des champs d'exercice des opticiens d'ordonnances et des optométristes, comme dans le cas du secteur buccodentaire avec le projet de loi 29 récemment adopté. Il indique que la question des assistantes optométriques dans le contexte de pénurie de la main-d'œuvre d'opticiens d'ordonnances a également été évoquée.

Planification stratégique 2020-2023

Le président rappelle que l'exercice de planification stratégique complété en 2020 a conduit à identifier différentes priorités en fonction de sa mission de protection du public et des axes suivants :

- Axe 1 — L'Ordre et la réponse aux besoins du public en matière de services oculovisuels
- Axe 2 — L'Ordre et le soutien à une pratique optométrique de qualité
- Axe 3 — L'organisation et le fonctionnement de l'Ordre

Télédepistage de la rétinopathie diabétique (caméras rétinienne et IA)

Le président explique que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) veut déployer un projet de télédepistage de la rétinopathie diabétique et que, dans sa version initiale, les optométristes n'étaient pas inclus dans le projet. Il ajoute que les échanges avec le MSSS se font en collaboration avec l'AOQ et que les optométristes devraient maintenant être des partenaires à part entière, avec les ophtalmologistes.

CRDS (centre de répartition des demandes de service) et Dossier Santé Québec (DSQ)

Le président souligne que l'Ordre poursuit ses démarches visant à ce que les optométristes puissent recourir aux CRDS et avoir accès au DSQ afin de mieux référer leurs patients en ophtalmologie.

Suivi des recommandations du Commissaire à l'admission

Le président revient brièvement sur les recommandations du Commissaire à l'admission et ajoute que les différentes recommandations proposaient d'améliorer le processus d'évaluation des équivalences de diplôme et de formation. Il précise que ce dossier est toujours conduit en collaboration avec l'École d'optométrie de l'Université de Montréal pour le suivi des recommandations, dont plusieurs sont déjà mises en œuvre.

Programme de dépistage visuel À l'école de la vue

Le président informe les membres quant à l'évolution du Programme de dépistage visuel en milieu scolaire. À l'origine, il s'agissait d'un programme d'une durée de 3 ans qui a été prolongé d'une année. L'Ordre et les partenaires du programme travaillent activement à ce que celui-ci devienne permanent.

Changements à l'inspection professionnelle

Le président rappelle que le rôle du comité d'inspection professionnelle (CIP) est de s'assurer de la compétence des optométristes, sur une base continue et dans une perspective préventive.

Dans le contexte de la pandémie et suivant une réflexion qui a été amorcée avec les membres du (CIP), des changements sont en cours d'implantation en vue de procéder à des inspections à distance et de faire en sorte que le processus prenne davantage en compte l'évaluation du jugement clinique plutôt que la stricte conformité réglementaire au chapitre de la tenue de dossier. Dans cette même perspective, le président indique aussi qu'une nouvelle version du Guide d'exercice clinique sera présentée après cette réunion.

Basse vision

Le président revient sur l'historique du dossier de la basse vision et souligne que ce secteur fait face à différents défis, tels que la pénurie d'optométristes en centres de réadaptation en raison notamment des conditions de travail qu'on y retrouve comparativement à la pratique en cabinet.

Il précise qu'il est primordial que les optométristes continuent d'être présents dans ce secteur afin que les Québécois aux prises avec des problèmes de basse vision puissent obtenir une réponse adéquate à leurs besoins.

Dossiers importants en cours

Le président effectue ensuite un survol des dossiers importants à suivre au cours de l'année, soit notamment :

- Dossier Santé Québec
- Collaboration interprofessionnelle avec le Collège des médecins
- Décloisonnement de la profession d'optométriste
- Optimisation de la trajectoire du patient, notamment en lien avec les CRDS

b) Présentation des états financiers au 31 mars 2021

10h55 : M. Léo Bonenfant de la firme comptable Mallette se joint à la réunion.

Le trésorier, le Dr Dominic Laramée, optométriste, invite le vérificateur, M. Léo Bonenfant, et son équipe à présenter et commenter les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2021.

Les membres sont ensuite invités à faire part de leurs questions.

Le vérificateur note que la cible pour le fonds de réserve a été respectée.

10h59 : M. Léo Bonenfant et son équipe quittent la réunion.

c) Nombre de permis et autres statistiques

Par la suite, le président reprend la parole afin de présenter un bilan sommaire des activités des principales instances de l'Ordre pour 2020-2021, comme suit :

Bureau du syndic et des enquêtes

- 1550 demandes d'information et signalements reçus et traités
- 249 dossiers d'enquêtes ouverts et 259 dossiers réglés

Comité d'inspection professionnelle

- 74 inspections de surveillance générale
- 2 inspections particulières

Nombre de permis délivrés

- 48 permis réguliers
- 6 permis temporaires

Le président termine sa présentation en remerciant tous les membres du Conseil d'administration, du bureau de la syndique et des enquêtes, du comité d'inspection professionnelle et des autres comités de l'Ordre et, finalement, tout le personnel du siège social.

7. RAPPORT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS pour les régions 04 (Montréal) et 05 (Laval, Laurentides, Lanaudière)

Régions électorales	Régions administratives	Nombre de postes à combler	Durée du mandat	Candidats élus
04	Montréal	2	4 ans	Rachel Turcotte, O.D.
05	Laval Laurentides Lanaudière	2	4 ans	Dary Lavallée, O.D. Léo Breton, O.D.

8. DÉCISIONS ET CONSULTATIONS — AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

a) Rémunération des administrateurs élus pour l'année 2021-2022 (décision requise)

Le président rappelle la politique adoptée par le Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre et il réfère au document d'information transmis en vue de la présente assemblée, qui indique notamment ceci :

Aucun changement pour 2022-2023

Politique générale : taux horaire de 100 \$

- Équivalent à 2 examens ophtalmologiques réalisés en 1 heure de travail (codes 9001/examen complet et 9024/supplément tonométrie et/ou biomicroscopie), soit au 1er avril 2019 : 54,75 \$ + 4,00 \$, moins un pourcentage de 15 % correspondant généralement aux frais de bureaux

Montant forfaitaire pour certaines fonctions — Estimation 2021-2022 (en cours)

- Président : 119 600 \$
- Vice-présidence : 11 200 \$

AGA211121-05: *Qu'il soit résolu d'approuver la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2022-2023, suivant les informations présentées.*

*Proposée par : Denis Roussel
Appuyée par : Caroline Faucher
Adoptée à l'unanimité*

b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2022-2023

Le président souligne que cette année encore la cotisation pour l'année 2022-2023 ne sera pas indexée compte tenu de la situation actuelle et du surplus dégagé pour une deuxième année.

Le secrétaire et directeur général précise que les membres ont été consultés par écrit sur cette question et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Le président invite à nouveau les membres à faire part de leurs commentaires et aucun membre ne prend la parole.

c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour les années 2021-2022 (décision requise)

Le trésorier soumet à l'assemblée la recommandation de confier le mandat à la firme comptable Mallette pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2022-2023.

AGA211121-06: *Qu'il soit résolu de nommer la firme comptable Mallette à titre de vérificateur externe des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2022-2023.*

*Proposée par : Louise Mathers
Appuyée par : Dary Lavallée
Adoptée à l'unanimité*

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Au terme des échanges avec les membres, le président les remercie pour leur participation à cette assemblée.

AGA211121-07: ***Qu'il soit résolu de lever la réunion.***

Proposée par : Jean-Marie Hanssens

Appuyée par : Louise Mathers

Adoptée à l'unanimité

11h14 : Levée de la réunion

CERTIFIÉ CONFORME



Président



Secrétaire